

# Journalisme et citoyenneté : les jumeaux de la démocratie

Loïc Hervouet

Président  
de l'École supérieure  
de journalisme de Lille

« La femme de César, dit-on, ne doit pas être soupçonnée. » L'homme politique doit être encore plus rigoureux que le simple citoyen. Le policier doit être plus discipliné que le simple citoyen. Le juge doit être plus juste que quiconque et ne prêter le flanc à aucune suspicion légitime.

Que dire alors du journaliste, qui informe sur la politique, la police et la justice, qui donne à l'opinion les éléments de son jugement, souverain dans une démocratie ?

Que dire alors du média ? Le journalisme est un travail d'équipe. La faute de l'un peut coûter cher à tout le monde. La crédibilité technique, la rigueur morale et la réputation s'apprécient d'un seul tenant pour tout le média. Les journalistes indignes de leur travail portent atteinte à la crédibilité de tous, de la même façon que quelques politiciens corrompus déconsidèrent (peut-être à tort, mais déconsidèrent tout de même) l'ensemble de la classe politique. C'est dire si le journaliste, acteur social de premier rang, sinon du quatrième pouvoir, doit être un citoyen irréprochable. Il doit « honorer la démocratie », selon le joli mot de l'intellectuel français, le jésuite Paul Valadier. Ceci est une belle et bonne pétition de principe.

L'objet de ce propos sera d'expliquer ces assertions et recommandations, d'en justifier la pertinence et d'en tirer les conséquences, toutes les conséquences, sur la pratique concrète de ce métier.

Le citoyen fonde la légitimité de l'action du journaliste. C'est le socle du raisonnement. Ceci, bien sûr, est d'évidence en régime démocratique, car c'est l'information qui fait du sujet un citoyen et lui permet d'exercer réellement ses droits. Mais c'est tout aussi vrai, et peut-être plus encore, en pays totalitaire, car l'information est alors le

moteur de la libération des citoyens. C'est la télévision de l'Ouest qui a sapé et fait tomber le mur de Berlin en diffusant jour après jour les images d'une République Fédérale Allemande idyllique... et sûrement idéalisée face aux grossièretés de la propagande est-allemande. Dans ce type de situation, la presse devient, comme disent les Américains, ce forum de la démocratie vivante qui va « *satisfaire les affligés et affliger les satisfaits* ».

## Des libertés de l'information

Un ensemble de trois libertés se créent en cascade, s'auto-alimentent et se confortent pour assurer la complète liberté de l'information.

La première est celle du citoyen, base idéologique de la démocratie. C'est l'acte premier, le fondement de tout, le passage obligé de l'ignorance au savoir, de la barbarie à la civilisation, de l'oppression à la liberté. C'est le premier droit de l'homme (et de la femme...). Celui qui fonde également les droits à la vie, à l'éducation, etc. L'homme n'est le sujet, l'objet ou l'esclave de personne : il est citoyen de son pays, citoyen du monde. Sans citoyen libre, pas d'information libre.

La deuxième est celle du média, moyen économique de la démocratie. C'est la condition pratique de la liberté, et au-delà des libertés formelles, l'incarnation de leur exercice concret et réel, qui exige à la fois des conditions juridiques favorables et des conditions économiques spécifiques permettant l'accès du plus grand nombre aux supports d'information. La possibilité d'exister, pour les médias, est le moyen de concrétiser le droit à l'information du citoyen. Sans médias viables, pas d'information libre.

La troisième liberté est celle du journaliste, « *sans citoyen libre, maillon incarné de la démocratie. Condition **pas d'information libre** » nécessaire, bien que non suffisante. Sans citoyen au nom duquel exercer son métier – sa mission –, sans public et sans média par lequel livrer le fruit de son travail, le journaliste n'existe pas. Avec eux, pour eux, il devient l'instrument humain de la démocratie, à la fois le moteur et le carburant de la vie démocratique. Là encore bien sûr, sans liberté du journaliste, pas d'information libre.*

Ces trois libertés imbriquées sont reconnues par des textes forts, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1789 (« *La libre communication des idées et des opinions est un droit naturel, inaliénable et sacré, l'un des plus précieux de l'homme* ») à la Charte des Nations Unies, en passant par la Déclaration de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (« *Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considérations de frontières* »).

En France, la loi du 29 juillet 1881 postule tout simplement que « *la presse est libre* » et le Conseil constitutionnel, dans des textes de 1984 et 1986, a confirmé que

« la pluralité de la presse politique d'informations générales a valeur constitutionnelle ». C'est dire que tout ce qui va contre cette pluralité est à proprement parler hors la loi.

Pour autant, ne pas confondre : si chaque citoyen est libre de communiquer à sa guise ses opinions à d'autres citoyens pris individuellement, chaque citoyen n'est pas libre d'informer publiquement comme il l'entend. L'information obéit à des règles, et seuls des professionnels se soumettant à une déontologie précise sont à même de la diffuser dans des conditions satisfaisantes pour la démocratie.

## Les statuts du citoyen

S'il advenait qu'on l'oublie, le citoyen dispose d'ailleurs de quelques outils pour rappeler sa prééminence. On en évoquera succinctement trois modalités.

La première est celle du client : le citoyen-consommateur. Sommaire et radicale, mais efficace et indiscutable, la méthode du citoyen-lecteur ou téléspectateur, qui consiste à manifester son adhésion en achetant le journal ou en regardant la télévision, à manifester son refus en boycottant les médias, est la méthode la plus directe.

Elle souffre cependant de bien des imperfections : le non-achat peut être dû à la seule ignorance de l'intérêt du média, à son indisponibilité, à son coût trop élevé ; l'achat peut "récompenser" des articles ou des émissions démagogiques et trompeuses, voire l'appréciation flatteuse portée sur les seuls mots croisés... ou les besoins du poissonnier. De même que l'abstention dans le domaine politique est souvent trop polysémique pour pouvoir être interprétée dans un sens précis,

de même le comportement du citoyen-lecteur est-il chargé de multiples significations pas toujours déchiffrables. Le média et le journaliste sont donc placés "sous contrôle", même si celui-ci peut être un peu relâché. Reste que c'est en ce sens que l'on peut penser, dire et écrire qu'un peuple a la presse qu'il mérite, tant celle-ci met d'application à rejoindre les aspirations de ses lecteurs-auditeurs-téléspectateurs. Le niveau de la presse reflète peu ou prou celui des citoyens.

La seconde est celle de l'électeur : le citoyen-législateur. Beaucoup plus subtile et globale, mais nécessaire à une bonne action des médias, la seconde intervention est celle du citoyen-législateur. C'est en son nom en tout cas que sont déterminées les conditions générales réglementaires, économiques et sociales de l'exercice des libertés d'informer, le niveau des contraintes pesant ou non sur les médias, le type d'aides publiques qui leur est consenti ou non.

La méthode a également ses limites : celles de la démocratie représentative elle-même. Si le citoyen est mal représenté, si ses options sont trahies par les élus politiques, on ne tiendra guère compte de principes d'intérêt général dans la législation concernant l'information : le pouvoir se contentera de réglementer et d'encadrer l'exercice de l'information, évidemment le plus souvent à son profit.

Le média et le journaliste sont donc régis par la loi dont il faut rappeler que, si elle est bien faite, dans un pays moderne et démocratique, « *c'est l'anarchie qui opprime, et c'est la loi qui affranchit* ». Reste que c'est en ce sens qu'on peut penser, dire et écrire qu'un pays a la presse qu'il mérite. Le niveau de la presse reflète celui de la démocratie.

La troisième modalité est celle du rebelle : le citoyen libre penseur. Parfois trop rare, mais salutaire vis-à-vis de ceux qui croiraient pouvoir asservir les citoyens par la mainmise sur les médias, la rébellion du lecteur-auditeur-télespectateur est un chemin privilégié de sa liberté. Il ne s'en prive pas toujours.

**« la presse ne peut manipuler les foules qu'en fonction de leurs aspirations »**

Ainsi aux États-Unis en 1960, lorsqu'il élit Kennedy contre Nixon, alors que le premier ne dispose du soutien que de 16% de la presse contre 57% à son adversaire. Ainsi en France en 1981, lorsqu'il élit François Mitterrand alors même que la majorité de la presse écrite et de la radio-télévision ne militent pas franchement pour lui et que la presse militante de gauche n'a plus d'existence.

L'important, c'est que le peuple citoyen montre là de temps en temps avec éclat que son libre arbitre reste entier. Il le fait parfois à contre-valeur, sur l'extrême-droite en France ou la peine de mort aux États-Unis. C'est la rançon de la liberté. Reste que souvent, sauf sur la diffusion des schémas de civilisation dominants, l'expansion du coca-cola et du *blue jean*, la presse ne peut manipuler les foules qu'en fonction de leurs aspirations.

## Principes fondateurs

Dire que le journaliste et le média n'ont de légitimité qu'à raison de leurs bons et loyaux services envers la démocratie conduit à énoncer quelques principes de comportement pour les professionnels de l'information.

Le premier, c'est que la liberté du journaliste s'arrête là où commence celle des citoyens. Le journaliste a donc pour obligation première le respect de la vérité, le respect des lecteurs, du public, de toutes les composantes sociales de ce public, y compris minoritaires. Il doit respecter les personnes sujets ou objets de l'information.

Le second, c'est que la liberté du journaliste ne se justifie que si elle est bien employée. Il n'y a pas place, en bonne déontologie, pour une idéologie de la liberté du journaliste considérée comme une fin en soi. C'est la démocratie qui est la fin et la liberté de l'informateur le moyen. Donc, c'est à l'aune d'un bon exercice du métier au regard de la démocratie que doit être jugée l'activité journalistique.

Le troisième principe, c'est que le journaliste n'est pas un citoyen extraordinaire. Même s'il peut dénoncer des injustices, mener des enquêtes exclusives, le journaliste ne doit se prendre ni pour Zorro, le justicier masqué ; ni

pour Arsène Lupin, le cambrioleur des bonnes causes ; ni pour Rouletabille, le détective des *sleepings*. Il n'a de droits (réels : par exemple l'accès aux sources) qu'au titre des droits du citoyen. Il n'est pas au-dessus des lois. En démocratie, il est un simple citoyen parmi les citoyens et doit se plier à la loi commune, quitte à militer par ailleurs pour la faire changer, si elle lui paraît insuffisante.

## Des vertus de la pratique journalistique

Le journaliste multiplie les actes de citoyenneté. Le journaliste exerce-t-il un art, ou met-il en œuvre une technique ? Question bien secondaire au regard de la certitude que le journalisme est une pratique, que c'est cette pratique qui le définit et que cette pratique multiplie les actes de citoyenneté. Car elle implique, entre autres qualités, la vigilance, la compétence, la conscience, la responsabilité, la conviction, la rigueur personnelle, et même le courage.

C'est un métier à pratiquer avec vigilance. Ce métier se fait les yeux ouverts. Donc sans lassitude, sans être blasé, pas par habitude, par réflexe, en porte-micro ou porte-plume. Avec la volonté – le devoir – de tout comprendre. Ceci fonde le "droit de suite", sinon le "devoir d'irrespect". Ceci fonde également l'interdit – non pas la censure – et l'idée que tout n'est pas possible à dire, écrire ou montrer n'importe comment, que tout cela peut avoir de l'importance, n'est pas anodin. Nietzsche parlait de choses « *indécents* »...

Ce métier se fait avec lucidité. Le journaliste doit bien prendre conscience que la nature même de l'information fait que les médias traitent le mieux ce qui se prête le mieux au traitement médiatique. Les guerres, les procès, les grèves, les sommets de chefs d'État, les célébrations, les catastrophes, les attentats, etc., font plus de surface que la pauvreté, le chômage, la santé, la démographie, les évolutions sociales lourdes, la condition féminine et celle des enfants, la construction quotidienne de la paix, de l'Europe ou de la démocratie, et surtout que le mouvement des mentalités et des idées, particulièrement rebelles à la logique de l'instantanéité et du spectacle.

« *les médias traitent le mieux ce qui se prête le mieux au traitement médiatique* »

Il faut donc prendre du recul sur sa propre pratique et bien voir que les médias rendent compte prioritairement, non de la réalité, mais de cette partie de la réalité qui se prête le mieux aux nouvelles, et surtout la représentation. Comme l'écrit Michaël Schudson dans *Reading the News* : « *Ce que la presse décrit le mieux, ce sont des événements actuels, possédant un point final définitif, qui peuvent être représentés d'une façon binaire simple : l'élection ou le match sera gagné ou perdu, l'indice Dow Jones va monter ou descendre, l'accusé sera déclaré coupable ou non coupable, le criminel est arrêté ou est toujours en fuite; le malade survit ou meurt ; on cherche toujours l'enfant disparu ou on le retrouve. Des sujets plus complexes – traitant du budget par exemple – sont traduits dans un langage d'opposition binaire similaire : le président va avoir gain de cause ou bien son projet sera rejeté par le Congrès.* »

Lors du référendum sur Maastricht, les médias français furent soulagés quand ils purent opposer à François Mitterrand et Jacques Delors un représentant crédible et séduisant du "Non", Philippe Séguin. Règle d'or et loi d'airain de la télévision : pour que des idées politiques soient traitées, elles doivent s'incarner.

C'est un métier à pratiquer avec compétence. On doit savoir de quoi on parle. Nul n'étant censé ignorer les lois, nul journaliste n'est censé ignorer son sujet. Même lorsque c'est un spécialiste qui parle : dans l'exemple de l'interview, qui est "écoute, écoute du neuf", on ne peut se contenter de tendre le micro. Il faut réagir et comprendre ce qui est dit. Ceci exige de l'interviewer une compétence acquise sur le sujet dont il fait parler, donc une compétence préparée, qui chasse la peur de la rencontre chez les deux interlocuteurs et qui donne sa possibilité de richesse au contenu.

Or, être compétent, c'est travailler. Aller à une conférence de presse sans savoir, sans l'avoir préparée, improviser ses questions, c'est gâcher le métier. Le reportage à l'étranger qui débute sempiternellement par "les impressions du chauffeur de taxi entre l'aéroport et le lieu du reportage" n'est pas seulement un cliché, c'est une faute. Traiter l'information exige une documentation, une recherche de contexte, une mise en perspective, un recul historique, une pluridisciplinarité... Être compétent, c'est être intelligent. Au vrai sens du terme, de "comprendre". Réfléchir est une hygiène morale. Le fait brut n'existe pas. Le journaliste est médiateur, qui sélectionne des faits, certes, mais des faits significatifs, donc hiérarchisés et expliqués, replacés dans leur environnement.

Être compétent, c'est faire preuve de discernement. Sur ce qui est information ou pas. Traquer les pseudo-événements. S'interroger comme Maria Mac Laughlin, reporter US au Vietnam : « *J'essaie de décider si je vais couvrir ou non une manifestation qui n'aurait pas lieu si je ne la couvrais pas.* »

Être compétent, c'est vérifier. C'est ne pas confondre le vraisemblable et le véridique. Assurer le pluralisme réel de ses sources. Lutter contre la dictature du carnet d'adresses.

C'est un métier à pratiquer avec conscience. Informer ne peut être confié à des "faiseurs". Le métier illustre l'extraordinaire pertinence de la modestie : celle qui permet d'entendre et de découvrir par autrui les faits, les idées nouvelles et non de ressasser les mêmes lunes. L'un des principes de Peter rappelle que « *l'expert est celui qui en sait de plus en plus sur de moins en moins* ».

C'est encore la pertinence de l'humilité : l'humilité de la signature qui relativise, qui n'est pas un geste d'orgueil, mais une garantie (lorsqu'on s'engage sur la véracité de faits qu'on rapporte) ou une excuse : « *Ce n'est que moi* » (lorsqu'on développe une théorie ou une opinion). C'est l'ardente obligation de l'honnêteté de la démarche, jusqu'à l'obsession, le souci permanent de se garder de soi-même, de son milieu, de ses idées reçues, de ses perceptions biaisées, de ses complicités obligées avec les informateurs.

La première honnêteté consiste donc à se méfier de sa caste, celle des journalistes, des intellectuels et des hommes politiques qui partagent les mêmes

schémas de pensée, vivent des réseaux de connivences, "font des ménages" et "se renvoient l'ascenseur". Sinon, on véhicule la pensée unique, celle des décideurs de la même nomenclatura, qui vivent dans les mêmes restaurants et créent cette "société de connivence", c'est-à-dire une société qui, comme l'explique Jean-Louis Missika, « dans un périmètre idéologique minuscule multiplie les affrontements factices, les notoriétés indues, les services réciproques de mise en valeur ».

Une société qui finit par ne parler que d'elle-même à elle-même. Ce que Chesterton moquait : « *Le journalisme consiste pour une large part à dire "Lord Jones est mort" à des gens qui n'ont jamais su que Lord Jones existait.* »

**« il faut prendre un moment de réflexion sur tous les gestes du métier »**

Faire preuve de conscience conduit aussi à refuser la fausse objectivité, l'équilibre mathématique. Ce n'est pas parce qu'il y a 10 000 manifestants selon la police et 100 000 selon les organisateurs qu'il y en a eu réellement 55 000. Il faut se donner les moyens de savoir. Entre  $2 + 2 = 4$  et  $2 + 2 = 5$ , la vérité n'est pas  $2 + 2 = 4,5$ . C'est encore la capacité de résistance à la tyrannie de l'audience, au terrorisme de l'urgence. Comme le citoyen dans l'isolement, il faut prendre un moment de réflexion sur tous les gestes du métier. « *La vérité peut bien attendre un quart d'heure* », selon la belle expression de Jean-Claude Guillebaud.

C'est toujours la capacité de résistance à ses sources, dont le pouvoir est grand. L'investigation en dépend. Sans Gorge profonde, le "traître" de la Maison Blanche, il n'y a pas de *Watergate*. Pendant la Guerre du Golfe, il n'y a pas eu d'information, ou si peu. Il y a eu de l'intoxication : les rododromes de Saddam Hussein sur ses victoires, qui ne trompaient pas grand monde, mais aussi, hélas plus crédibles bien que tout aussi fausses, les informations sur les bébés tués par les Irakiens dans une clinique de Koweït, informations données par une "infirmière" qui n'était autre que la fille de l'ambassadeur koweïti à Londres...

Attention cependant, sous prétexte de pureté, à ne pas se couper des sources de l'information. Le journaliste, même au risque d'être un peu notabilisé, ne doit pas se cloîtrer, car on peut être autant victime de son ignorance que de ses éventuelles compromissions...

« *Qui t'a fait roi ? Qui t'a fait journaliste ?* » La réponse à cette question doit engendrer une humilité méthodologique du journaliste. Et la seule justification qu'il peut trouver à être là, dans ce métier, lui plutôt qu'un autre, réside dans un triptyque de compétence (ce qui implique la formation et le travail personnel), de professionnalisme, assuré par un exercice collectif du métier et de déontologie établie et revendiquée par la profession, et/ou le média. Là est toute la vertu d'un projet rédactionnel établi par une entreprise dans le respect d'une clarté de l'information réfléchie et aux valeurs partagées.

C'est un métier à pratiquer avec responsabilité. Un journaliste assume ses choix. Il ne s'abrite pas derrière sa hiérarchie ou tout autre bouc émissaire. Il s'oppose en particulier à la dictature de la répétition ou de l'imitation des confrères.

Le rédacteur en chef du quotidien du matin doit refuser que le contenu de sa Une lui soit purement et simplement dicté par celui du journal télévisé de 20 heures ; lui-même issu de la Une d'un grand quotidien du soir.

Trop d'investigation tue aussi l'investigation. À force de voir la presse fouiller dans la vie privée pour trouver matière à scandales, à force de subir la fascination de certains médias pour le pervers ou le pathologique, l'opinion rejette les méthodes d'investigation alors même qu'elles peuvent porter ultérieurement sur des comportements personnels

touchant réellement à l'intérêt public. Peter Kahn, prix Pulitzer, éditeur du *Wall Street Journal*, dénonce à juste titre la dérive du journalisme de masse, qui transforme la profession en « *une meute* » **« un journaliste ne s'abrite pas derrière sa hiérarchie ou tout autre bouc émissaire »**

à la poursuite de sa proie ». Quand le journalisme a mauvaise presse, la vigilance démocratique réelle baisse d'un cran.

Un journaliste digne de ce nom s'interroge sur les conséquences de ses écrits, le sens du public, du service du public, le respect des personnes, bien avant de se lancer dans une compétition professionnelle sauvage pour simplement être le premier...

C'est un métier à pratiquer avec conviction. Un journaliste ne fait pas n'importe quel métier. Il s'agit « *d'être à la hauteur de la situation sociale qu'on assume* ». C'est la volonté de dominer les contraintes et de faire face. Le journaliste, comme la démocratie, n'est pas parfait. On peut être tenté, on le voit d'ailleurs de plus en plus souvent, de quitter le métier pour éviter ces permanentes imperfections. Contentons-nous d'agir à l'image des Stoïciens : « *Dans ce monde dur, disaient-ils, distinguons ce qui dépend de nous, et ce qui ne dépend pas de nous... et agissons au moins sur ce qui dépend de nous.* » C'est un métier qu'on fait avec empathie pour son public, un public qu'on identifie, à qui on s'adresse, qui est composé de sujets vivants, pas d'objets virtuels. Ce métier ne supporte pas les blasés ou les discoureurs de l'inutile, que stigmatisait avec humour Winston Churchill : « *Le Times ne dit rien ce matin sur l'autonomie de l'Irlande du Nord, mais il lui faut trois colonnes pour le dire...* »

La conviction s'exprime aussi et surtout dans une idéologie professionnelle citoyenne. Elle implique de reconnaître qu'une démocratie a ses règles, parfois encore – toujours – fragiles. Tout n'est pas égal ou indifférent. Il faut reconnaître l'existence de l'intolérable, garder une capacité d'indignation. Donc ne pas pratiquer le laxisme idéologique vis-à-vis des droits de l'homme par exemple, vis-à-vis du racisme, ne pas faire le lit d'un poujadisme sceptique, d'une philosophie du "bof".

C'est un métier à pratiquer avec rigueur personnelle. On ne traite pas un sujet par complaisance ou intérêt personnel, parce que cela rend service à un ami, ou permet de monnayer ses talents. Seule la valeur de l'information pour le public doit guider les choix journalistiques.

On n'accepte pas de cadeaux significatifs ou compromettants. Ne vexons pas

l'attachée de presse qui vous offre un briquet aux armes de la société qu'elle représente ; refusons le voyage d'agrément payé à l'autre bout de la planète. La règle simple pour déterminer si un cadeau est ou non acceptable, c'est tout bonnement de s'interroger pour savoir si on pourrait en parler sans gêne à quiconque, parmi ses lecteurs.

On applique également un devoir de réserve et de loyauté à l'égard de son entreprise, qu'on représente pour le public, qu'on le veuille ou non. Et cette

**« hors le corporatisme béat,  
il n'y a point de salut pour  
la politique de l'autruche unanimiste »**

entreprise a elle-même ses propres intérêts matériels et moraux, dont nous sommes partie prenante et solidaires, à partir du moment bien sûr où l'entreprise ne demande pas d'enfreindre des règles déontologiques. Restons raisonnables : cela ne doit pas conduire, comme le souligne encore Peter Kahn, à la dictature du « politiquement correct », ou à un puritanisme moralisateur. Les médias ne sont pas l'arbitre moral de la société.

C'est un métier à pratiquer avec courage. Pierre Bourdieu, professeur au Collège de France, fait observer à juste titre que « les journalistes sont une profession très puissante, composée d'individus très fragiles ». Ils ont en effet un pouvoir collectif considérable, conjugué avec une grande fragilité statutaire personnelle. Il leur faut, parfois très seuls, savoir dire "non". Et il faut du courage pour prendre la responsabilité de ne pas diffuser un document garantissant l'audimat. Il faut aussi être capable de jeter le pavé dans la mare de la fausse confraternité. Car de qui sommes-nous confrères ? Hors le corporatisme béat, il n'y a point de salut pour la politique de l'autruche unanimiste. Nous devons ne nous sentir confrères que de ceux qui font le même métier que nous, avec les mêmes exigences, ceux avec qui nous partageons un minimum de vraies valeurs, un minimum de respect pour les règles de pratique professionnelle, celles-là mêmes qu'on enseigne dans les – bonnes – écoles de journalisme.

## **Acteur de la démocratie**

Le journaliste crée et multiplie la citoyenneté. En effet, même s'il n'y a pas d'acteur social inutile ou méprisable, il faut bien admettre que le journaliste est un acteur de premier rang au regard de la démocratie. C'est lui qui prend le relais de l'instituteur qui a appris à lire et du professeur qui a appris à réfléchir et penser par soi-même. Le journaliste, lui, apprend chaque jour ce qu'il faut pour vivre chaque jour en homme libre.

Le journaliste est "donneur de voix". En empruntant cette très belle image à l'informatique, on dira que le journaliste est "mainteneur" d'un espace social ouvert, re-créateur d'un dialogue vrai et d'abord d'une connaissance, tout simplement, entre couches sociales qui s'ignorent ou se méconnaissent. Dans les conflits entre belligérants, pour que les larmes d'un enfant aient la même valeur, qu'il soit serbe, croate ou musulman. Dans l'exposé des conflits sociaux

catégoriels, des conditions de vie de milieux différents. Le journaliste est aussi, avec une image empruntée cette fois à la photographie, un "révéléteur" des évolutions d'une société, pour peu qu'il l'observe avec finesse et chaleur, et donc celui qui attire l'attention des gouvernants sur la réalité sociale. Les médias les plus attentifs ont créé une rubrique "environnement" bien avant que les gouvernements ne créent un ministère du même nom.

Le journaliste est vecteur de pluralisme. Par définition même, seul à pénétrer avec aisance et avec leur reconnaissance dans tous les milieux, le journaliste fait le lien entre les uns et les autres. Il est le seul à pouvoir, dans la même matinée de travail, rencontrer tout naturellement le

délégué syndical, le représentant des non-grévistes, le directeur de l'usine, le préfet qui a mobilisé les CRS et le député de l'opposition qui s'en inquiète... Sa démarche d'enquête et d'écoute, si elle est menée sans ambiguïtés, et sans *a priori* bien sûr, est la plus parfaite illustration de l'altérité. La prise de conscience de "l'autre" comme personne également respectable étant l'une des bases de la vie sociale en démocratie.

Le journaliste est chien de garde de la démocratie. L'expression anglo-saxonne a valeur universelle, même s'il ne faut pas en abuser. Quand l'un ou l'autre des pouvoirs d'une société voudrait dépasser ses limites, le simple pouvoir de "dire" redevient premier. Il est la garantie du citoyen. Il est celui par qui la justice arrive quand le système a failli. On le sait : partout les coups d'État commencent à la radio et à la télévision. Partout, les régimes totalitaires s'attaquent d'abord à la liberté d'information.

## Journaliste et Citoyen

Le journaliste est un citoyen de son métier. Il n'y a pas plus de "République des journalistes" que de "République des juges". Mais il doit y avoir des journalistes citoyens comme il y a des journaux citoyens, acteurs et partie prenante de la vie sociale de leur région, de ses intérêts, de son développement. La frontière doit être étanche entre un média corporatiste ou catégoriel (qui a sa légitimité en interne) et un média de masse ouvert à tous. TF1 ne saurait être le bulletin intérieur de Bouygues. Mais *Nord-Eclair* peut sans dommage déontologique soutenir le principe de la candidature de Lille aux Jeux Olympiques, tout en informant sur les forces et les faiblesses du dossier de la métropole nordiste.

Salarié et travailleur indépendant tout à la fois, le journaliste relève d'une définition juridique bien spécifique. Les chartes, clauses de conscience et toutes dispositions de ce type ont bel et bien créé ce statut hybride du journaliste, fait à la fois de dépendance à l'égard de son employeur, comme tout salarié, mais aussi d'indépendance personnelle face au traitement de l'information. L'acquis de la clause de conscience dans la loi de 1935 en France matérialise cette notion subtile,

mais essentielle. Elle empêche d'ailleurs le journaliste de s'abriter derrière sa condition de salarié pour refuser sa part de responsabilité dans une faute professionnelle. L'ouvrier de chez Michelin n'est pas juridiquement et personnellement responsable de son travail vis-à-vis du public : si une malfaçon est découverte sur un pneumatique, c'est la société Michelin qui en répondra. Si un journaliste commet une diffamation, il sera personnellement poursuivi, avec le directeur de la publication.

Militant du journalisme, le journaliste l'est presque par force. Car écrire ne suffit pas. Obtenir des garanties de bon exercice du métier, des conditions d'existence décentes et suffisantes, des conditions morales et matérielles satisfaisantes, c'est un bon travail : celui de représentant du personnel des journalistes. Donner ces garanties aux salariés, obtenir celles qui conditionnent la liberté du média, c'est un bon travail : celui de dirigeant de presse. À quelque niveau et dans quelque tâche que ce soit, le travail d'information requiert un engagement professionnel personnel. Il est un service rendu à la société.

Acteur des limites qu'il se fixe, le journaliste accepte ou non les pratiques et les valeurs de son média. C'est dans la loyauté à l'égard de soi-même et de son entreprise qu'on réalise son métier. C'est l'un des grands acquis des projets rédactionnels d'entreprise que d'affirmer et de concrétiser visiblement une communauté de valeurs et d'objectifs, justifiant la pertinence d'un média dans son environnement. Et si la liberté est consubstantielle à la condition du citoyen, la morale du journaliste est une traduction personnelle de son éthique, une façon de vivre son métier. Il reste libre des barrières qu'il se pose, de leur degré d'exigence, des petites lâchetés ou des grandes audaces qu'il s'autorise...

Dans la société d'information utopique (c'est-à-dire démocratique), il s'agit donc de faire vivre le souhait de Pierre Bourdieu au colloque fondateur du Centre de recherche de l'École Supérieure de Journalisme de Lille : « *que la vertu soit rendue payante* » dans cette profession. La vertu citoyenne, bien sûr. Cela commence dès l'école, où la formation aux médias et leur usage deviennent des outils essentiels de l'éducation. Cela se poursuit toute la vie.

Le journaliste et le citoyen, aux destins indissolublement liés, se rappellent mutuellement que la liberté est tout le contraire de l'irresponsabilité, de même que la responsabilité ne saurait justifier l'oppression. Le journaliste relève par nature de cette humilité au service de la citoyenneté. Pour paraphraser la formule du révolutionnaire français Saint Just, qui l'appliquait au fonctionnaire, on écrira : « *Lorsqu'on parle à un journaliste, on ne doit pas dire "citoyen" : ce titre est au-dessus de lui.* » ■